

Tableau de primes et critères d'acceptation

Elite



Véhicules neufs

Critères d'acceptation: 3 ans/max. 40.000 km

Durée/kW-classification*	12 mois jusqu'à 200.000 km	24 mois jusqu'à 200.000 km	36 mois jusqu'à 200.000 km
tem. 85 kW	€ 288,-	€ 533,-	€ 778,-
86 kW tem. 150 kW	€ 362,-	€ 670,-	€ 977,-
151 kW tem. 250 kW	€ 690,-	€ 1.277,-	€ 1.863,-
BEV tem. 200kW	€ 302,-	€ 558,-	€ 815,-
BEV tem. 350 kW	€ 575,-	€ 1.064,-	€ 1.553,-
PHEV tem. 150 kW	€ 471,-	€ 871,-	€ 1.271,-
PHEV tem. 300 kW	€ 828,-	€ 1.532,-	€ 2.236,-

Toutes les primes mentionnées comportent la taxe légale sur les assurances qui est actuellement de 9,25 %. En cas d'augmentation de la taxe légale sur les assurances, la prime sera majorée en conséquence.

Véhicules d'occasion

Critères d'acceptation: 6 ans/max. 120.000 km

Durée/kW-classification*	12 mois jusqu'à 200.000 km	24 mois jusqu'à 200.000 km	36 mois jusqu'à 200.000 km
tem. 85 kW	€ 376,-	€ 696,-	€ 1.015,-
86 kW tem. 150 kW	€ 488,-	€ 903,-	€ 1.318,-
151 kW tem. 250 kW	€ 889,-	€ 1.645,-	€ 2.400,-
BEV tem. 200 kW	€ 407,-	€ 752,-	€ 1.098,-
BEV tem. 350 kW	€ 741,-	€ 1.371,-	€ 2.000,-
PHEV tem. 150 kW	€ 634,-	€ 1.174,-	€ 1.713,-
PHEV tem. 300 kW	€ 1.067,-	€ 1.974,-	€ 2.880,-

Toutes les primes mentionnées comportent la taxe légale sur les assurances qui est actuellement de 9,25 %. En cas d'augmentation de la taxe légale sur les assurances, la prime sera majorée en conséquence.

Véhicules d'occasion

Critères d'acceptation: 9 ans/max. 180.000 km

Durée/kW-classification*	12 mois jusqu'à 200.000 km	24 mois jusqu'à 200.000 km	36 mois jusqu'à 200.000 km
tem. 85 kW	€ 452,-	€ 836,-	€ 1.220,-
86 kW tem. 150 kW	€ 579,-	€ 1.071,-	€ 1.563,-
151 kW tem. 250 kW	€ 1.066,-	€ 1.972,-	€ 2.878,-
BEV tem. 200kW	€ 483,-	€ 893,-	€ 1.303,-
BEV tem. 350 kW	€ 888,-	€ 1.643,-	€ 2.399,-
PHEV tem. 150 kW	€ 753,-	€ 1.392,-	€ 2.032,-
PHEV tem. 300 kW	€ 1.279,-	€ 2.367,-	€ 3.454,-

Toutes les primes mentionnées comportent la taxe légale sur les assurances qui est actuellement de 9,25 %. En cas d'augmentation de la taxe légale sur les assurances, la prime sera majorée en conséquence.

* Pour les véhicules hybrides, la prime est basée sur le nombre total de kW (combinaison d'un moteur à combustion et d'un moteur électrique)

Tableau de primes et critères d'acceptation Elite



Supplément	
4x4, utilitaires	prime de base +10%
Chrysler, Dodge, Jeep, Saab et SsangYong	prime de base +25%
Porsche, Jaguar, Land Rover et les véhicules équipés d'un moteur essence 1.2 Puretech (modèles Peugeot, Citroen, DS & Opel)	prime de base +75%

Mobilité (optionnelle)*	12 mois
Prime pour toutes les catégories kW	€ 75,-

Toutes les primes mentionnées comportent la taxe légale sur les assurances qui est actuellement de 9,25 %. En cas d'augmentation de la taxe légale sur les assurances, la prime sera majorée en conséquence.

*La prime sera vous facturé par VAB

La garantie est valable pour tout véhicule passager, tout-terrain et véhicules utilitaires jusqu'à max. 3,5 tonnes (MMA):

- ▶ Au moment de la livraison du vendeur au acheteur;
- ▶ Les marques suivantes sont acceptées:

Alfa Romeo	Fiat	Lancia	Renault
Audi	Ford	Land Rover	Saab
BMW	Honda	Lexus	Seat
Chevrolet (EU)	Hyundai	Mazda	Skoda
Chrysler (EU)	Infiniti	Mercedes-Benz	smart
Citroen	IVECO	MINI	Ssangyong
Cupra	Isuzu	Mitsubishi	Subaru
Dacia	Jaguar	Nissan	Suzuki
Daihatsu	Jeep (EU)	Opel	Toyota
Dodge (EU)	Kia	Peugeot	Volvo
DS	Lada	Porsche	VW

Exclus de la couverture assurée:

- ▶ pour les véhicules loués à un groupe de conducteurs variables à des fins commerciales.
- ▶ pour les véhicules utilisés comme voitures de location, voitures d'auto-écoles ou comme taxis;
- ▶ pour les véhicules immatriculés au nom d'un concessionnaire ou d'un réparateur professionnel;
- ▶ pour les véhicules vendus à un vendeur commercial;
- ▶ pour les véhicules appartenant ou détenus, en cas de dommage, par un concessionnaire ou un réparateur professionnel pour les véhicules fabriqués en série limitée ou en présérie;
- ▶ pour les véhicules qui ont été techniquement modifiés par exemple chiptuning, l'installation de gaz, etc.;
- ▶ pour les véhicules équipés d'un moteur essence 1.2 Puretech (modèles Peugeot, Citroen, DS & Opel): Sauf si l'historique de l'entretien est en ordre et documenté à 100 %, Remplacement de la courroie de distribution après 6ans/100.000km au maximum ;
- ▶ pour les véhicules à hydrogène.